

Soixante-quatorzième assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le mardi 7 avril 2026 à 13h30 en présentiel et en visioconférence, à la MRC des Sources, 309, rue Chassé, Val-des-Sources, à la Salle Madeleine Lamoureux.

Présences

M. Hugues Grimard, président	MRC des Sources
M. Pierre Auger	MRC d’Arthabaska
M. Réal Fortin	MRC d’Arthabaska
M. Jocelyn Dion	MRC des Sources
M. Mario Savoie	MRC des Sources

Également présents

Mme Chantale Ramsay	directrice générale, Tingwick
M. Sylvain Leroux	représentant Tingwick
M. Bernard Côté	représentant Saint-Rémi-de-Tingwick
M. Réjean Gouin	association des résidents des Trois-Lacs
M. Alain Jacques	association des résidents des Trois-Lacs
M. Philippe LeBel	directeur de l’aménagement, MRC des Sources
Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin	chargée de projet, MRC des Sources
Mme Lorie Charland	chargée de projet, Val-des-Sources
Mme Émilie Bazinet	directrice générale, Saint-Rémi
Mme Geneviève Desharnais	agente d’administration, MRC des Sources

Également présents en visioconférence

Mme Bénédicte Balard	MRC d’Arthabaska
----------------------	------------------

Absents

M. Mathieu Allard, vice-président	MRC d’Arthabaska
M. Frédérick Michaud	directeur général, MRC d’Arthabaska
Mme Julie Paris	directrice générale, Saint-Rémi-de-Tingwick
M. Martin Boissonneault	association des résidents des Trois-Lacs
M. Marcel Boisvert	directeur général, Wotton
Mme Mélanie Richard	association des résidents des Trois-Lacs (substitut)

Invités

(Vidéoconférence) M. Samuel Moreau	CPA auditeur, Pellerin Aubert Ramsay Provencher
Stacy Olivier	chargée de projet en communication, MRC des Sources

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Cinq (5) représentants des deux (2) municipalités régionales de comté membres de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs sont présents. Il y a donc quorum. L’assemblée est ouverte à 13h30.

2026-04-0855**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Savoie

Et appuyé par M. Réal Fortin

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2026-04-0856**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2026**

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 10 février 2026, tous d'un commun accord exemptent le président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocely Dion

Et appuyé par M. Pierre Auger

ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2026 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

2026-04-0857**ÉTATS FINANCIERS 2025**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2025 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., représenté par M. Samuel Moreau;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Samuel Moreau des états financiers à la séance ordinaire du 7 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Auger

Et appuyé par M. Réal Fortin

QUE le rapport financier pour l'année 2025 et le rapport du vérificateur de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**CALENDRIER DES TRAVAUX 2026**

Madame Sarah Thibaudeau-Gosselin présente le calendrier des travaux de la RIRPTL pour la saison estivale 2026. Madame Chantale Ramsay demande que le calendrier soit partagé avec les administrations municipales pour les renseigner sur la tenue des travaux au lac, dans le but de renseigner les citoyens au besoin.

CONTRÔLE DES ACCÈS ET DES DESCENTES PRIVÉES

PRÉSENTATION : SÉQUENCE D'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS 2026-2027

Madame Sarah Thibaudeau-Gosselin fait une présentation sur l'état d'avancement du projet d'implantation des équipements de lavage d'embarcations en cours. Sont abordées les conditions initiales d'implantation, le choix des d'équipements, la séquence d'implantation proposée et les conditions relatives à l'année transitoire d'implantation, prévue en 2026. Le montage financier qui sera joint au dépôt de la demande de financement au programme Fonds région et ruralité, volet 4 (coopération intermunicipale) est également présenté.

Madame Chantale Ramsay exprime un questionnement autour de la gestion des rampes de mises à l'eau sur les terrains privée, mais accessibles à un large public. Monsieur Hugues Grimard mentionne que du côté de Val-des-Sources, celles-ci seront fermées à clé et que seuls les citoyens disposant d'un accès notarié à ces rampes de mise à l'eau disposeront d'une clé. Mme Thibaudeau-Gosselin fournira aux municipalités la liste de l'inventaire des mises à l'eau privées recensées en 2018 autour du lac pour en faciliter la gestion.

Concernant les communications du projet, M. Grimard mentionne que la Ville de Val-des-Sources initiera une rencontre d'information pour les citoyens de son territoire. Il demande à Monsieur Philippe Lebel de participer à l'animation de cette rencontre. Les élus de Tingwick et de Saint-Rémi-de-Tingwick font part de leur intérêt à organiser le même type de rencontre sur leur territoire.

SERVICES JURIDIQUES : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Le bureau Therrien Couture Jolicoeur a été mandaté pour produire une offre de services juridiques afin d'accompagner la RIRPTL dans plusieurs démarches, soit :

- 1) la révision du règlement sur les stations de lavage ;
- 2) la présentation des différents scénarios de délégation de compétence de gestion des accès au lac ;
- 3) la mise à jour ou la rédaction d'une nouvelle entente intermunicipale pour la RIRPTL selon le modèle suggéré.

Madame Annie Aubé du bureau de services juridiques a fait une proposition basée sur un estimé d'heures à partir de taux horaires variant entre 265 \$ et 395\$. Le montant varie entre 5 000 \$ et 7 500 \$ pour le volet réglementaire, entre 6 000 \$ et 7 500 \$ pour les conseils sur la délégation des compétences et entre 7 500 \$ et 10 500 \$ pour la rédaction de l'entente. Les coûts totaux s'élèvent entre 18 500 \$ et 25 500 \$ pour l'ensemble du projet. Il est à noter qu'il s'agit d'une banque d'heure qui sera utilisée au besoin. Ce montant est inclus au montage financier dans le cadre de la demande de subvention au FRR4.

2026-04-0858

SERVICES JURIDIQUES POUR LA RIRPTL EN 2026

CONSIDÉRANT la résolution 2025-09-0826, acceptant l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. par la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent recevoir un accompagnement de la part de la RIRPTL dans l'établissement de nouvelles conditions d'accès au lac Les Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT l'ébauche d'un règlement harmonisé relatif à l'implantation des barrières et stations de lavage pour contrer l'implantation d'espèces aquatiques envahissantes dans le lac Les Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer la compétence municipale de gestion des mises à l'eau publiques à la RIRPTL pour coordonner le projet ;

CONSIDÉRANT que des modifications pourraient devoir être apportées à l'entente de création de la RIRPTL dans le cadre de ces démarches ;

CONSIDÉRANT le devis produit par le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour estimer une banque d'heure pour accompagner la RIRPTL dans les démarches mentionnées, reçue le 9 mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin

Appuyé par M. Mario Savoie

QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. soit sollicité, au besoin, pour un accompagnement juridique à un montant maximal de 25 500 \$ dans le cadre de l'adoption d'un règlement harmonisé, du choix de l'entente de délégation des compétences municipales de gestion des mises à l'eau publiques et de la rédaction de l'entente convenue.

QUE ce mandat soit réalisé conformément au devis daté du 9 mars 2026.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la RIRPTL, M. Philippe LeBel, ainsi que le préfet de la MRC des Sources, M. Hugues Grimard, soient dûment autorisés à mandater le cabinet, au besoin, à approuver les mandats spécifiques et à signer tout document requis.

Adoptée à l'unanimité.

PLAN DE COMMUNICATIONS : PLAN DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE

Madame Stacy Olivier, chargée de projet en communications à la MRC des Sources, présente et commente le plan de communication qui a été planifié pour la RIRPTL dans le cadre du projet d'implantation des équipements de nettoyage d'embarcations au lac Les Trois-Lacs. Elle présente donc les objectifs, le public cible, le message à transmettre et la séquence de déploiement des communications.

Madame Bénédicte Balard propose d'ajouter des exemples positifs lors de la présentation dans le cadre de la séance d'information, afin de souligner les efforts qui ont déjà porté fruit ainsi que les avantages du système qui a été choisi. Il est également proposé de comparer le modèle d'implantation avec celui d'autres lacs qui ont connu une expérience d'implantation positive..

M. Pierre Auger propose l'ajout d'affiches indiquant les travaux à venir sur les sites d'implantation des équipements, avant le début des travaux.

Il est proposé de profiter des rencontres citoyennes pour recueillir les besoins et les appréhensions vécues par les usagers du lac afin d'identifier certains angles morts et d'adapter les nouvelles conditions d'accès au lac en conséquence dans la mesure du possible.

ADMINISTRATION ET FINANCES**2026-04-0859****REVENU QUÉBEC – INSCRIPTION DE LA RIRPTL – NEQ # 8821259981**

CONSIDÉRANT que Revenu Québec a fait suivre un exemple de résolution à utiliser, afin que le contenu soit conforme et complet;

CONSIDÉRANT le départ de Mme Sophie Corriveau, contrôleuse financière, en date du 27 mars 2026;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Jo-Ann Courtemanche au poste de contrôleuse financière, en date du 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Roséliane Vallières-Langlois au poste d'adjointe à la comptabilité, en date du 7 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin
Appuyé par M. Jocelyn Dion

QUE le Comité d'administration de la RIRPTL nomme :

- M. Philippe LeBel, directeur général et greffier-trésorier;
- Mme Jo-Ann Courtemanche, contrôleuse financière;
- Mme Roséliane Vallières-Langlois, adjointe à la comptabilité;
- Sarah Thibaudeau-Gosselin, chargée de projet RIRPTL.

comme représentants et qu'ils soient autorisés :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR - Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité.

2026-04-0860**CHANGEMENTS AUX ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX AU COMPTE DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRESERVATION DES TROIS-LACS (RIRPTL)**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-02-0847, nommant M. Philippe LeBel, directeur général et greffier-trésorier, et Mme Sophie Corriveau, contrôlease financière, administrateurs principaux au compte de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL);

CONSIDÉRANT le départ de Mme Sophie Corriveau, contrôlease financière, en date du 27 mars 2026;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Jo-Ann Courtemanche, au poste de contrôlease financière, en date du 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter et de retirer un ou des administrateurs principaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin

Appuyé par M. Mario Savoie

QUE M. Philippe LeBel, directeur général et greffier-trésorier, et Mme Jo-Ann Courtemanche, contrôlease financière, soient désignés administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

2026-04-0861**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocely Dion

Et appuyé par M. Mario Savoie

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2025 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2026-04-0862**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2026**

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin

Et appuyé par M. Pierre Auger

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2025 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité.

2026-04-0863

LISTE DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocely Dion
Et appuyé par M. Pierre Auger

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le greffier-trésorier est autorisé à les payer :

Au 31 janvier 2026 : numéros 202600000 à 202600001 au montant de vingt mille quatre cent cinquante-six et vingt dollars (20 456,20 \$) selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Sous condition qu'à la section des *Charges* à la colonne *Virement de crédit* que les montants soient indiqués et ajusté pour le prochain conseil d'administration.

2026-04-0864

LISTE DES CHÈQUES AU 31 MARS 2026

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Savoie
Et appuyé par Fortin

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le greffier-trésorier est autorisé à les payer :

Au 31 mars 2026 : numéros 202600002 à 202600007 au montant de neuf mille cent soixante-dix-huit et soixante-quinze dollars (9 178,75 \$) selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

RÉSOLUTION 2026-01-022 DE TINGWICK – REMERCIEMENTS À LA RIRPTL

M. Philippe Lebel mentionne l'adoption d'une résolution de remerciements adressée aux employés de la RIRPTL par la municipalité de Tingwick lors de la dernière séance de leur conseil d'administration.

2026-04-0865
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, MM Mario Savoie et Réal Fortin proposent la levée de l'assemblée à 15h06.

Adoptée à l'unanimité.

M. Hugues Grimard
Président

M. Philippe LeBel
Directeur général et greffier-trésorier